

Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

Déclaration du groupe de la CFDT

140 000 jeunes quittent le système scolaire sans diplômes. 699 000 étaient au chômage en janvier et plus d' 1,5 million de jeunes ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi en France. Le précédent avis soulignait l'importance des ruptures dans leur parcours et leur forte exposition à la précarité du marché du travail.

La CFDT revendique de longue date une sécurisation du parcours des jeunes de l'école à l'insertion professionnelle permettant une réelle autonomie et un meilleur accès à leur droit sociaux. Nous partageons donc l'idée d'un accompagnement de chaque jeune dans son parcours vers la vie active avec une attention toute particulière pour les plus éloignés de l'accès à l'emploi. À ce titre nous soutenons la préconisation d'une montée en charge progressive de la Garantie jeunes pour en faire un droit à l'accompagnement pour tous les jeunes répondant aux critères fixés.

Il conviendra de privilégier la continuité dans cet accompagnement par un référent unique dont le recrutement doit être sécurisé. Pour les jeunes vivant hors du foyer familial, il faut s'assurer que d'autres droits viennent compléter l'allocation des ressources (APL, CMU, aides à la mobilité).

Mais cette extension de la Garantie jeunes, comme le souligne l'avis, ne couvrira pas toutes les situations de rupture. La prime d'activité peut répondre aux difficultés rencontrées si elle est ouverte à tous les jeunes avec un contrat de travail, y compris les étudiants salariés. La CFDT demande aux pouvoirs publics d'allouer les moyens nécessaires aux CAF pour faire face à la charge de travail occasionnée par ces nouveaux allocataires.

La CFDT regrette que pour beaucoup l'accompagnement des jeunes et leur intégration dans le droit commun reste encore difficile à accepter. Le RSA jeunes a échoué parce qu'il était un dispositif d'exception. La CFDT demande que s'engage une réflexion pour que les jeunes qui n'ont peu ou pas travaillé puissent bénéficier du RSA socle, s'ils ne peuvent compter sur la solidarité familiale pour ne pas les laisser en dehors de toute protection sociale.

Pour nous, il est nécessaire de rendre effectif le droit à la qualification et à la formation. Si le droit de créance ciblée et le compte personnel de formation sont deux avancées, ils ne lèvent pas tous les obstacles financiers à la reprise de formation. Nous soutenons la recommandation de l'avis sur ce sujet.

La CFDT réaffirme l'importance d'apporter des réponses efficaces aux difficultés vécues par les jeunes, tant en terme de protection sociale qu'en terme de politiques publiques ambitieuses pour

garantir et rétablir leur confiance dans l'efficacité et la pérennité de notre système de protection sociale et des Institutions.

La CFDT a voté l'avis.